



SOUTENIR L'INCLUSION DES ENFANTS AUTISTES GRACE A LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL DES ENFANTS

Feuille de route - Avril 2021

www.childin.eu
childinproject@gmail.com



ASSURER LA PROFESSIONALISATION DE L'ACCUEIL À DOMICILE POUR SOUTENIR LES ENFANTS AUTISTES EN EUROPE

Il est estimé que **1% de la population est dans le spectre autistique** (environ 5 millions de personnes en Europe¹). En considérant aussi leurs familles, l'autisme touche environ **30 millions d'européens**. Cette condition a un impact sur tous les aspects de la vie des personnes, dont l'apprentissage². Les enfants autistes partagent des besoins communs avec les autres et ont également droit à un accueil adapté. Toutefois, ils ont des **besoins spécifiques** en termes de communication, de compréhension sociale, de flexibilité et de perception sensorielle. Un accès et un accueil adaptés à l'éducation sont essentiels pour les enfants autistes³.

Dans les années récentes, il y a eu un intérêt croissant concernant la disponibilité et la qualité de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE) dans l'Union européenne lié à une compréhension accrue de l'importance des premières années dans le développement des enfants, ainsi que des besoins de soutien **aux familles pour assurer l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée**.

Les référentiels de compétences existants pour les professionnels de l'accueil des enfants n'incluent pas les thématiques liées aux enfants à besoins spécifiques. En effet, ces aspects sont traités de façon assez superficielle lors de formations générales. Ceci a un impact direct sur l'employabilité des professionnels de l'accueil des enfants et sur la disponibilité de professionnels qualifiés à disposition des familles. Quelques formations courtes sont disponibles pour les situations d'handicap les plus fréquentes, mais elles ne répondent pas aux besoins des professionnels formés à l'accueil des enfants sur le spectre de l'autisme. Dans ce contexte, le projet ChildIN vise à combler cette lacune en proposant une formation clé en main en format « **blended** » (en présentiel et à distance) pour les professionnels de l'accueil des enfants autistes.

Un impact positif avéré.

Le projet ChildIN a répondu à cette absence de formations spécifiques sur l'autisme en développant une formation qui a été testée par des professionnels de l'accueil des enfants en France, au Portugal et en Pologne, et ceci avec des taux de satisfaction élevés :

¹ Elsabbagh et al 2012; Fombonne, 2011; ADDM 2012; Mattila et al 2011; Saemundsen et al 2013; Baird et al 2011.

² Dawson et al., 2008

³ Baird, G., Simonoff, E., Pickles, A., Chandler, S., Loucas, T., Meldrum, D & Charman, T. (2006) Prevalence of disorders of the autistic spectrum in a population cohort of children in South Thames: the Special Needs and Autism Project (SNAP), *Lancet*, 368, 210-215.

- 53 apprenants ont suivi la formation ChildIN dans sa totalité, dont 16 en France, 21 au Portugal et 16 en Pologne.
- 65% des apprenants inscrits ont suivi la formation dans son intégralité.
- La majorité des apprenants qui ont participé à la première semaine de formation ont suivi la formation dans sa totalité avec un taux élevé de motivation et de satisfaction.
- 76% des apprenants se déclarent « satisfaits » ou « très satisfaits » du programme de formation
- 2 certifications professionnelles ont été déposées au niveau national, en France et au Portugal, juste avant la fin du projet.

L'INCLUSION : UNE OBLIGATION LEGALE

ChildIN vise à répondre aux besoins de formation sur l'autisme pour les professionnels de l'accueil des enfants en France, au Portugal et en Pologne, où les politiques en matière d'éducation et de handicap ont évolué dans les dernières années.

Le projet a ainsi contribué à la mise en œuvre des politiques nationales du handicap dans les pays suivants :

- La stratégie nationale pour l'autisme (2018- 2022)⁴ en France⁵;
- Le Décret-loi 3/2008, La stratégie pour l'éducation inclusive (Décret-loi 54/2018)⁶ au Portugal;
- La Constitution (1997), la Charte des droits des personnes en situation de handicap (1997), et la Loi sur l'éducation (2016)⁷ en Pologne.

Au niveau international, la **Convention relative aux droits des personnes handicapées**⁸ prévoit des mesures concernant l'accès à l'éducation et le développement de l'éducation inclusive afin de répondre aux besoins de tous les enfants. La Convention, ratifiée par tous les états membres de l'UE, ainsi que par l'UE

⁴ Autisme : *Stratégie nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neuro-développement*. 2018. https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_autisme_2018.pdf

⁵ *La stratégie nationale pour l'autisme et les TND dans les territoires*. (2021) <https://handicap.gouv.fr/presse/dossiers-de-presse/article/la-strategie-nationale-pour-l-autisme-et-les-tnd-dans-les-territoires>

⁶ Alves, I., Campos Pinto, P. & Pinto, T.J. Developing inclusive education in Portugal: Evidence and challenges. *Prospects* 49, 281-296 (2020). <https://dre.pt/web/en/home/-/contents/115652961/details/normal>

⁷ Agnieszka Żyta, Stanisława Byra, Katarzyna Ćwirynkało, *Hrvatska Revija za Rehabilitacijska Istraživanja*, suppl. Supplement; Zagreb Vol. 53, (2017): 244-251. https://media.proquest.com/media/hms/PFT/1/jJvT4?_s=xgJEIFUdrppg0rVfrORe3ELfA3w%3D

⁸ UNCRPD, 2007. <https://www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities.html>

elle-même, souligne dans son « Article 24 : Education » l'importance d'un système d'éducation inclusif à tous les niveaux, y compris la formation continue et la formation d'enseignants spécialisés de façon approfondie. Par ailleurs, l'article 7 « Enfants handicapés », vise à assurer les droits humains fondamentaux de ces enfants, ainsi que leurs libertés, sur un pied d'égalité avec les autres enfants. Enfin, l'article 19 « Autonomie de vie et inclusion dans la société » souligne l'importance du droit des enfants autistes à vivre dans la société.

La **Convention relative aux droits de l'enfant**⁹ (CDE) reconnaît aussi les enfants en situation de handicap et leur droit à l'éducation « sur la base de l'égalité de chances » dans ses articles 23 et 28, respectivement.

De façon complémentaire, les **Objectifs de développement durable des Nations Unies** (2015 - 2030), et en particulier l'Objectif 4 Education, souligne la nécessité d'assurer « l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Ceci est possible seulement si les professionnels de l'accueil des enfants sont qualifiés et formés en matière de handicap, par exemple aux besoins spécifiques des enfants autistes.

Au niveau de l'UE, le « Chapitre I: égalité des chances et accès au marché du travail » du **Socle européen des droits sociaux** souligne que « toute personne a droit à une éducation, une formation et un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité ». Le Plan d'action¹⁰ « investira dans une éducation, une formation, des compétences et une innovation inclusives et de qualité et garantira à tous une protection sociale adéquate » de façon à renforcer « la dimension sociale européenne dans toutes les politiques de l'Union, comme le prévoient les traités¹¹ ».

L'éducation inclusive a été placée parmi les principales priorités de l'UE. L'un des six axes de l'**Espace européen de l'éducation**¹² est dédié à l'éducation inclusive et l'apprentissage tout au long de la vie pour tous, en commençant par l'éducation et l'accueil des jeunes enfants. Les politiques d'éducation vont continuer à être soutenues par l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive¹³. Dans le cadre de la **Stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030**¹⁴, la Commission analysera les pratiques promouvant l'éducation des personnes en situation de handicap afin de définir les politiques à venir. Les synergies facilitant l'accès et la promotion d'une éducation et d'un accueil de qualité vont être renforcées par la nouvelle **Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant**¹⁵ et la **Garantie pour l'enfance pour les enfants vulnérables**¹⁶.

⁹ UNCRC, 1990. <https://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/crc.aspx>

¹⁰ Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux, 2021

¹¹ Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

¹² Communication de la Commission (COM(2020) 625 final):

¹³ L'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive a vocation à être une plateforme de collaboration entre les Ministères de l'éducation des états membres.

¹⁴ Bruxelles, 3.3.2021 COM(2021) 101 final.

¹⁵ Bruxelles, 24.3.2021 COM(2021) 142 final.

¹⁶ Bruxelles, 24.3.2021 COM(2021) 137 final.

En parallèle, la **Stratégie européenne en matière de compétences**¹⁷ vise à renforcer les compétences et la formation professionnelle de façon à concentrer les efforts pour la relance dans le domaine de l'emploi et des politiques sociales suite à la crise du Covid-19. Cette stratégie fixe un plan d'action sur 5 ans avec 12 actions facilitant l'acquisition de compétences et soulignant l'importance du secteur de santé et des services à la personne, ainsi que l'éducation et l'accueil des jeunes enfants.

RECOMMANDATIONS CLE

1. Assurer une formation adaptée, ainsi que le développement et le soutien des professionnels de l'accueil des enfants.
2. Soutenir l'acquisition de compétences nécessaires pour l'accueil d'enfants sur le spectre autistique afin de rendre possible leur inclusion.
3. Harmoniser et reconnaître l'importance de l'accueil des enfants dans toute l'UE et avancer dans la création d'un socle de compétences commun.

ChildIN recommande vivement aux institutions européennes, aux autorités publiques compétentes et aux partenaires sociaux des états membres, en particulier les organismes en charge des droits des enfants, des droits des personnes en situation de handicap, et de la formation des professionnels du secteur de l'emploi à domicile, d'assurer une formation pour les professionnels de l'accueil des enfants qui réponde aux besoins de soutien des enfants autistes dans l'UE, en accord avec les conclusions du projet.

Une formation spécifique pour les professionnels de l'accueil des enfants est un moyen efficace pour contribuer au bien-être des enfants autistes et améliorer leur qualité de vie, ainsi que leur inclusion dans la société. Les autorités publiques, ainsi que d'autres parties prenantes, devraient promouvoir l'adoption de politiques au niveau national et régional, avec des financements suffisants, car les investissements dans ce domaine auront un impact significatif sur les enfants autistes.

1. Assurer une formation adaptée, ainsi que le développement et le soutien aux professionnels de l'accueil des enfants

L'évaluation du projet souligne la valeur ajoutée d'une formation spécifique sur l'autisme pour les professionnels de l'accueil des enfants. En accord avec les priorités européennes, ChildIN recommande de continuer à développer ce type de formations, incluant des composantes pratiques, et à assurer leur disponibilité dans le cadre de l'offre de formation continue à destination de ces professionnels.

Pour ce faire, ChildIN propose les recommandations suivantes :

¹⁷ Bruxelles, 10.6.2016 COM(2016) 381 final.

- Assurer que les formations répondent aux besoins des professionnels de l'accueil des enfants et à ceux des enfants autistes,
- Répondre aux lacunes existantes concernant la formation afin de proposer des parcours de formation adaptés,
- Impliquer les professionnels de l'accueil des enfants dans la création de ces formations,
- Faciliter l'acquisition de compétences en matière d'adaptabilité pour les formateurs et les apprenants pour faciliter l'adaptation à de nouvelles situations professionnelles,
- Répondre aux enjeux en lien avec la pandémie de COVID-19.

“Pendant la formation de formateurs, j’ai appris pour la première fois quels sont les types de programmes et de modèles disponibles”
(Assistante sociale, Portugal)

2. Soutenir l'acquisition de compétences nécessaires pour l'accueil des enfants sur le spectre autistique afin de rendre possible leur inclusion

ChildIN constate qu'il est essentiel de développer des formations adaptées, incluant des composantes pratiques, ainsi que d'intégrer les meilleures pratiques et les recherches en cours concernant l'accueil et l'inclusion des enfants autistes dès le plus jeune âge. Il est spécialement important de former régulièrement les professionnels concernés et de mettre à jour les pratiques afin d'améliorer leurs compétences et leur confiance en eux. Une formation spécifique devrait être ainsi dispensée de façon périodique pour les doter de tous les moyens nécessaires en lien avec le spectre de l'autisme.

Pour ce faire, ChildIN propose les recommandations suivantes :

- Proposer des méthodes de formation et d'apprentissage basées sur les preuves scientifiques disponibles concernant les enfants sur le spectre de l'autisme.
- Impliquer de façon systématique des représentants de la communauté de l'autisme, ainsi que des experts, lors de la création des formations,
- Prendre en compte la diversité des personnes sur le spectre de l'autisme (par exemple, avec ou sans difficultés d'apprentissage) ainsi que leurs besoins,
- Faciliter l'acquisition de compétences numériques nécessaires pour les formations en format mixte ou e-learning et faciliter les échanges entre professionnels.

3. Harmoniser et reconnaître l'importance de l'accueil des enfants dans toute l'UE et avancer dans la création d'un socle de compétences commun

“Je pense que les formations spécifiques sur l'autisme sont nécessaires car il s'agit d'un spectre très large et il faut que l'accueil soit personnalisé pour chaque enfant.”

(Organisme de formation, Portugal)

ChildIN a contribué directement à la priorité d'améliorer l'offre de formations pour des métiers dont l'impact est fortement sous-estimé. Les travaux de ChildIN ont été réalisés de façon transnationale et en accord avec le cadre européen des certifications, pour contribuer à la reconnaissance de ces métiers qui ne disposent pas de certifications dans tous les pays.

En ce sens, ChildIN propose les recommandations suivantes:

- Développer la dimension européenne pour ces métiers sur la base du profil ESCO existant « 5311 Childcare worker »¹⁸,
- Assurer la pleine reconnaissance de ces formations dans les répertoires nationaux de certification, comme en France ou au Portugal, où des certifications ont été déposées auprès des autorités compétentes,
- Assurer la durabilité et la qualité des formations pour les professionnels de l'accueil des enfants grâce au Guide de formation ChildIN (disponible sur le site web du projet¹⁹),
- Promouvoir l'utilisation des résultats du projet comme base pour développer des formations pour d'autres professionnels des secteurs concernés dans l'UE, y compris les enseignants et les éducateurs.

“A mon avis, le principal résultat de la formation ChildIN serait de donner une vraie reconnaissance professionnelle aux professionnels de l'accueil des enfants, tout en les considérant sur un pied d'égalité avec les autres professionnels s'occupant des enfants autistes”.

(Assistante maternelle, France)

La mise en œuvre de ces recommandations clé donnera les moyens nécessaires aux professionnels de l'accueil des enfants pour répondre aux besoins des enfants autistes et permettra aux obligations légales concernant l'inclusion et les droits des personnes en situation de handicap.

Clause de non-responsabilité: Ce projet a bénéficié du soutien financier de la Commission Européenne. Cette publication (support de communication) reflète la vision de l'auteur et la Commission ne peut être tenue responsable de l'utilisation potentielle des informations qu'elle contient.

¹⁸ <http://data.europa.eu/esco/isco/C5311>.

¹⁹ <https://childin.eu/>